



amendes sncf et peine de prison

Par **fleurdelotus974**, le 17/02/2012 à 05:13

Bonjour,

J'ai fait quelques erreurs il y a un peu plus d'un an j'ai frauder le train à plusieurs reprises (6 je crois). Je n'est pas payer ces amendes. N'ayant pas de domicile fixe lors des faits je donnais l'adresse figurant au dos de ma carte d'identité. Je souhaiterais le faire maintenant. Qu'est ce que je risque ? Est ce que je risque une peine pour avoir donner une ancienne adresse? Est ce que je risque de la prison? J'ai entendu parler de peine amendes ou autres. Comment savoir si un jugement est passer entre temps ? Peut on me dire que si je n'ai pas l'argent pour payer en une seule fois , une peine de prison sera a faire? Et ayant demenager dans les dom-tom me faudra t-il revenir dans la region ou je fraudais pour purger ma peine ? Mes questions peuvent sembler bête mais pour moi c'est tres important d'avoir des reponses serieuses... Merci d'avance

Par **youris**, le 17/02/2012 à 09:58

bjr,

pas de prison pour les amendes impayées.

par contre les amendes seront augmentées des pénalités de retard donc cela risque de faire une grosse somme.

vous risquez de voir un jour débarquer un huissier chez vous.

cdt

Par **fleurdelotus974**, le 17/02/2012 à 14:47

Oui je me dit aussi que la somme a du augmenter mais tampus j'aurais du m'y prendre avant. j'avais peur par rapport à l'adresse donnée qui n'était plus valable, d'avoir fait l'autruche aussi longtemps et aussi peur d'être passer en jugement sans le savoir, et de la avoir pris une peine de prison. Je prendrais rapidement contact avec eux et essayerais de demander un échelonnement même si je doute qu'ils accepteront. Merci beaucoup pour votre réponse.